

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 15 FEVRIER 2022 : DELIBERATION N° 16

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille VINGT-DEUX, le QUINZE FEVRIER 2022 à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLEY - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Jeannine PAQUE pouvoir à Marie-Charles LALY
Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND
Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON
Myriam BERTAUX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
Caroline LEROY pouvoir à Samia SERHANI
Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT(E)S :

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Avenant de prorogation d'un an au dispositif expérimental et innovant d'accession sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France - Modalités de mise en œuvre du dispositif sur la Ville de Maubeuge en partenariat avec la CAMVS et SOLIHA

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV),

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L.2122-21 relatif aux décisions du conseil municipal que le maire est chargé d'exécuter,
- L.2122-29 relatif à la clause de compétence générale du conseil municipal qui prévoit que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.5111-1 alinéa 3 relatif à la possibilité pour les collectivités territoriales de s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des EPCI,

Vu les arrêtés préfectoraux des 30 mai 2013 et 19 décembre 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2018 portant modification des statuts de la CAMVS et notamment l'article 2-1-3. k relatif à la compétence obligatoire « actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire »,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 portant extension des compétences de la CAMVS,

Vu la délibération n°2017.0464 du 18 mai 2017 du Conseil Régional des Hauts-de-France relative à l'adoption de la Politique régionale « Cadre stratégique d'intervention régionale en faveur de l'habitat et du logement »,

Vu la délibération n°2017.0465 du 18 mai 2017 du Conseil Régional des Hauts-de-France relative au lancement de « l'Appel à projet relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France »,

Vu la délibération n°2018.1755 du 19 octobre 2018 du Conseil Régional des Hauts-de France approuvant la sélection et l'accompagnement financier des EPCI retenus au titre de l'appel à projets relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accèsion sociale et / ou abordable à la propriété en Hauts de France,

Vu la délibération n° 2020.02024 du Conseil Régional des Hauts de France du 24 novembre 2020 portant prolongation de l'accompagnement de communes et EPCI lauréats de l'appel à projet à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accèsion sociale et /ou abordable à la propriété en Hauts de France,

Vu la délibération n° 2021.02088 du Conseil Régional des Hauts de France du 23 novembre 2021 portant prolongation de l'accompagnement de communes et EPCI lauréats de l'appel à projet à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accèsion sociale et /ou abordable à la propriété en Hauts de France,

Vu la délibération n°1339 du Conseil Communautaire de la CAMVS du 21 décembre 2017 approuvant la candidature à l'appel à projet de la Région relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accèsion sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France,

Vu la délibération n°1921 du Conseil Communautaire du 04 Avril 2019 relative aux dispositifs expérimentaux et Innovants d'accèsion sociale et/ou abordable la propriété en Hauts-de-France, autorisant Monsieur le Président à signer la convention cadre Région/CAMVS,

Vu la délibération n°1922 du Conseil Communautaire du 04 Avril 2019 relative aux dispositifs expérimentaux et Innovants d'accèsion sociale et/ou abordable la propriété en Hauts-de-France autorisant la signature de la convention financière bipartite entre la ville de Maubeuge et la CAMVS et la convention tripartite Ville de Maubeuge / CAMVS / futurs acquéreurs,

Vu la délibération n°2670 du conseil communautaire du 18 mars 2021 relative aux dispositifs expérimentaux et Innovants d'accèsion sociale et/ou abordable la propriété en Hauts-de-France, autorisant le Président à signer avec la Région Hauts de France l'avenant de prorogation d'un an et modifiant les critères d'éligibilité au dispositif régional d'accèsion sociale à la propriété,

Vu la délibération n°80 du Conseil municipal du 18 juin 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la CAMVS, les conventions tripartites entre la Ville, la CAMVS et les futurs acquéreurs, ainsi que la convention de partenariat avec Soliha,

Vu la délibération n°84 du conseil municipal du 28 juin 2021 relative au dispositif expérimental et innovant d'accès social et/ou abordable à la propriété en Hauts de France-Avenant de prorogation d'un an et modification des critères d'éligibilité,

Vu la convention de financement bipartite entre la CAMVS / la Ville portant sur le dispositif d'aide à l'accès social à la propriété signée le 5 août 2019,

Vu la convention avec l'association SOLIHA portant sur l'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif régional d'accès social à la propriété signée le 8 juillet 2019,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Culture, Patrimoine, Urbanisme, Logement et Rénovation Urbaine » en date du 31 janvier 2022,

Considérant que par délibération n°80 du Conseil Municipal, la Commune a :

- Approuvé la mise en œuvre du dispositif expérimental et innovant d'accès social et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France sur la Commune de Maubeuge,
- S'est inscrite dans ce dispositif régional porté par la CAMVS pour permettre à 10 futurs acquéreurs de bénéficier d'une prime d'accès social sous certaines conditions liées à la situation du ménage (ressources, primo-accession) et du bien acheté (logement ancien, vacant depuis plus de 3 ans, réalisation de travaux pour atteindre une performance énergétique) ;

Considérant que ce dit dispositif devait prendre fin le 31 décembre 2020, mais que par délibération n°2020.02024 du Conseil Régional des Hauts de France, n°2670 du conseil communautaire susvisées, n°84 du 28 juin 2021 du conseil municipal, les trois collectivités ont décidé d'une modification de la vacance du logement à 2 ans et d'une première prorogation d'un an, portant la date limite d'engagement des dossiers au 31 décembre 2021,

Mais considérant que par la délibération n° 2021.02088 du 23 novembre 2021 le Conseil Régional des Hauts de France a décidé de prolonger ce dispositif expérimental et innovant d'accès social et /ou abordable à a propriété d'un an supplémentaire, portant la date limite d'engagement des dossiers au 31/12/2022,

Qu'il est néanmoins précisé que l'ensemble des autres critères notamment prévus dans les délibérations n°80 et n°84 du Conseil Municipal susvisées, restent inchangés.

Qu'en outre peu d'engagements de prime ont été constatés depuis la mise en place du dispositif,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Approuve la prorogation de délai d'un an à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022 du dispositif d'accèsion à la propriété dans la limite des 10 dossiers prévus dans la convention initiale,
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions dans la limite des 10 dossiers prévus initialement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le **01 MARS 2022**

Affiché le :

Notifié le :

Exercice Budgétaire : 2021

Fonction : 553 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE

Direction : DATL

Thème : C06.04 Logement

Objet : prolongation de l'accompagnement des communes et EPCI lauréats de l'appel à projets relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 23 novembre 2021, à 09:00, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L4221-1,

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20170464 du Conseil régional du 18 mai 2017 relative à l'adoption de la Politique régionale « Cadre stratégique d'intervention régionale en faveur de l'habitat et du logement »,

Vu la délibération n°20170465 du Conseil régional du 18 mai 2017 relative au lancement de « l'Appel à projets relatif à la mise en oeuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France »,

Vu la délibération n°20181755 de la Commission Permanente du 19 octobre 2018 approuvant la sélection et l'accompagnement financier des collectivités territoriales et des EPCI retenus au titre de l'appel à projets relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2020.02024 de la Commission Permanente du 24 novembre 2020 prolongeant d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021, l'accompagnement des lauréats de l'appel à projets relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France,

Vu les demandes de prolongation réceptionnées,

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

CONSIDERANT :

Que les lauréats de l'appel à projets relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France ont à nouveau alerté la Région de leurs difficultés pour clôturer leurs opérations dans le délai imparti de l'expérimentation, en raison du nombre important de projets reportés ou annulés par les ménages souhaitant accéder à la propriété, compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID_19, ainsi que de la pénurie de certains matériaux pour mener à bien les programmes de constructions neuves tant sur le plan des chantiers que sur le plan des engagements fermes des futurs accédants,

Que la fin du dispositif expérimental était fixée au 31 décembre 2021,

DECIDE

Par 51 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

De modifier les délibérations n°20181755 et 2020.02024 susvisées en prolongeant d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022, l'accompagnement des lauréats de l'appel à projets tels que mentionnés en annexe relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accès sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France.

L'enveloppe financière reste inchangée sur le programme d'intervention (54000003 DATL).

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les avenants aux conventions administratives et financières correspondants.

Présents (47) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Benjamin LUCAS, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Christopher SZCZUREK, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Véronique TEINTENIER.

Pouvoirs donnés (8) : Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN donne pouvoir à Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE.

Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN.

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE.

N'ont pas participé au vote (4) : Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Aurore COLSON, Madame Brigitte FOURE.

Absent (1) : Monsieur Alexandre OUIZILLE.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2021.02088

Annexe à la délibération n° 2021.02088**Liste des lauréats de l'appel à projets relatif à la mise en oeuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accès social et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France sollicitant une prolongation de l'opération d'une année supplémentaire**

Commune de Boué

Département de l'Aisne

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)

Communauté Urbaine d'Arras

Commune de Calais

Association Organisme de Foncier Solidaire de la Métropole Lilloise (OFSML)

Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) La Fabrique des Quartiers
Métropole Européenne de Lille

Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)

Commune d'Amiens

Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

Commune de Soissons

Commune de Denain

Communauté de Communes Pays du Solesmois

Situation initiale**CALENDRIER DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL**

Date de début : 22 mars 2018	Date de fin : 31 décembre 2020
---------------------------------	-----------------------------------

Situation définitive**CALENDRIER DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL**

Date de début : 22 mars 2018	Date de fin : 31 décembre 2022
---------------------------------	--